



Fiche technique n°1 – TA CR DD HC

**Accès par la voie du Tableau d'Avancement au grade de
chargé de recherche du développement durable hors classe
au titre de l'année 2025**

Les conditions statutaires	Peuvent accéder au grade de chargé de recherche hors classe les chargés de recherche parvenus au 7 ^e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins quatre ans de services effectifs en qualité de chargés de recherche de classe normale. Les conditions statutaires ci-dessus doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2025, année au titre de laquelle la promotion interviendra.
Les textes de références	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques • Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié (décret 2018-916 du 25/10/2018) portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Les points de références LDG	Le corps des chargés et des directeurs de recherche n'est pas soumis aux LDG.
Calendrier	Le calendrier de la campagne de promotion des CR/DR établi en lien avec la COMEVAL fait l'objet d'une note technique spécifique.
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'application de l'article 32 du décret du 30 décembre 1983 précité, les services accomplis en qualité de chargé de recherche de 1^{ère} classe du développement durable et de chargés de recherche de 2^e classe du développement durable sont assimilés à des services accomplis en qualité de chargé de recherche de classe normale du développement durable.

Informations et statistiques générales (campagne de promotions au titre de l'année 2024)

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	135	39,3 %	60,7 %
Nombre de candidats	37	51,3 %	48,7 %
Nombre de postes offerts	11	-	-
Nombre de promus	11	54,5%	45,5 %
Age moyen des promus	51 ans 11 mois		
Age minimum des promus	42 ans		
Age maximum des promus	63 ans		
Ancienneté moyenne détenue par les promus dans le grade d'appel (avant promotion)	13 ans 6 mois		

Informations générales au titre de la campagne 2025

Le taux de promotion au grade de chargé de recherche du développement durable hors classe (CRDD HC) est fixé à 9% pour les années 2023, 2024 et 2025 (arrêté du 10 octobre 2022).

	Total	% Femmes	% Hommes
Nombre de promouvables	140	40 %	60 %
Nombre de postes	10*		

** dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.*